Alby-sur-Chéran

Document d'Information Communal sur les RIsques Majeurs

A CONSERVER

P3

Inondations
Crues torrentielles

P5

Mouvements de terrains

P7

Transports de Matières dangeureuses

P9

Seismes
Tremblements de terre

P10

Aléas météorologiques

Alby-sur-Chéran

UGUET

Edition 2023

GÉNÉRALITÉS - DÉFINITIONS

Mot du Maire

Chers habitants d'Alby,
La sécurité des habitants d'Alby sur Chéran est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale; c'est pourquoi les élus ont travaillé sur la mise à jour du plan communal de sauvegarde (PCS). Celui-ci est complété par un dispositif d'information préventive de la population : Le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).
Le DICRIM reprend sous une forme condensée l'essentiel du PCS, dans le but d'informer, de sensibiliser et de prévenir la population.
Il permet également de connaitre et d'identifier les risques majeurs recensés sur le territoire de notre commune (Eboulements, inondations, risques chimiques et sismiques…). Le risque zéro n'existant pas, chacun doit devenir l'acteur de sa sécurité.
Le DICRIM est un document que je vous invite à lire attentivement et à conserver soigneusement.
A tout instant, vous, ou vos proches, pouvez être concernés par une catastrophe. Il est important que vous soyez conscients des dangers, pour avoir les bons comportements et réflexes qui sauvent en cas de besoin.
La Mairie reste bien sûr à votre écoute et se met à votre disposition en cas de nécessité, mais c'est tous ensemble que nous pourrons mieux faire face aux diverses situations dangereuses qui peuvent survenir.
Je vous adresse mes très cordiales salutations.

Le Maire,
Jean-Claude MARTIN

LE RISQUE C'EST QUOI?

- **RISQUE MAJEUR**

Le risque majeur est la ***possibilité d'un événement potentiellement dangereux*** (aléa) ***d'origine naturelle ou humaine***, dont les effets peuvent causer un grand nombre de dégâts et dépasser les capacités de réaction de la commune. Il se caractérise en particulier par une ***faible fréquence*** et une ***gravité importante***.

- **ACCIDENT MAJEUR / CATASTROPHE**

La catastrophe est la constatation que le risque est avéré, qu'il s'est réalisé. Elle est un état de fait qui entraîne une ***situation de crise*** et nécessite la mise en place d'une organisation spécifique et de moyens particuliers pour la gérer.

ALEA
X
VULNERABILITE
(Enjeux)
=
RISQUE

Le DICRIM — L'INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS

Document d'Information Communal sur les RIsques Majeurs

« Chaque citoyen a le droit à l'information sur les risques naturels et technologiques encourus sur son lieu de vie, de travail et de loisirs » (Code de l'Environnement)

Le présent DICRIM complète le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) établi par la commune. Il a pour objectif principal d'associer les habitants à la prévention en les sensibilisant sur les risques majeurs.

Ce document réglementaire vise à :

- Présenter et localiser les risques naturels et technologiques majeurs sur la commune,
- Rappeler les évènements passés,
- Décrire les mesures prises par la commune pour réduire les effets d'un risque,
- Informer sur les consignes de sécurité à respecter en cas d'événement.

Le PCS — LA GESTION DE LA CRISE EN CAS D'ACCIDENT

Plan Communal de Sauvegarde

Pour faire face à un accident majeur entraînant une situation de crise, la commune a élaboré son **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**.

Il a pour objet d'assurer l'aide et la protection à la population en cas de danger sur le territoire communal. Il définit pour cela l'organisation prévue pour répondre aux **différentes phases qui constituent un incident de sécurité civile**.

Le PCS est déclenché par le Maire, en cas de nécessité et/ou à la demande du Préfet, et appliqué sous son autorité par les services municipaux, en parallèle des actions de secours (sapeurs pompiers, forces de l'ordre…).

- **INFORMER**
- **ALERTER**
- **ASSISTER**
- **HÉBERGER**
- **SOUTENIR**
- **METTRE EN SÉCURITÉ**

Téléphone

Numéros utiles

- **Numéro d'urgence européen :112**
- **Sapeurs-pompiers : 18**
- **Samu : 15**
- **Gendarmerie : 17**
- **Mairie : 04.50.68.10.10**

Radio

Fréquence radio

La radio est une source essentielle de renseignements. Il est nécessaire de disposer d'une radio à piles utilisable en toutes circonstances.

Écouter la radio constitue l'un des premiers gestes à effectuer en cas de catastrophe.

En cas d'alerte, écoutez :
- **France Bleu : 95.2 FM**
- **France Inter : 97.4 FM**

Alerte

Moyens d'alerte

- **Les moyens d'alerte**

☞ Véhicules équipés de haut-parleurs, porte-voix,
☞ Radio, télévision,
☞ Porte-à-porte, appels téléphoniques

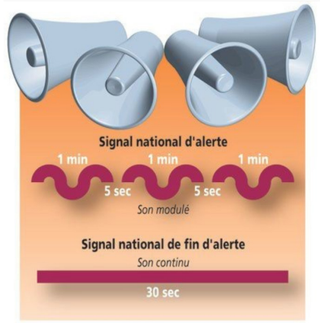

Signal national d'alerte en cas de catastrophe

FR-ALERT

Le Système d'alerte FR-ALERT

FR-Alert
BIEN ALERTÉ
BIEN PROTÉGÉ

FR-Alert est un système d'alerte des populations qui permet d'envoyer des notifications sur les téléphones portables des personnes présentes dans une zone confrontée à un danger. Ce dispositif est opérationnel partout en France hexagonale et en outre-mer depuis juin 2022.

Il n'est pas nécessaire de s'inscrire ni de télécharger une application. L'envoi de ces alertes est automatique

INONDATIONS ET CRUES TORRENTIELLES

Une crue correspond à l'augmentation du débit moyen d'un cours d'eau : elle se traduit par une élévation de la hauteur d'eau. Dans certains cas (forte crue ou terrains situés aux abords du cours d'eau par exemple), la crue peut conduire à une inondation, submersion rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau.

En montagne, les effets de violents orages, de la fonte des neiges, et de la pente et nature des terrains peuvent provoquer des crues violentes. La commune n'échappe pas à ce phénomène, principalement à travers les crues torrentielles qui ont pour caractéristiques principales d'être brutales, rapides et d'entraîner un fort charriage.

☞ Les crues torrentielles

Les crues torrentielles se produisent à la suite de fortes précipitations, intenses et brutales, survenant dans le bassin versant des torrents. Elles sont redoutables par leur soudaineté et leur force dévastatrice. Elles charrient des matériaux solides (cailloux, arbres, ...) qui sont une source importante de dégâts.

☞ Les crues de laves torrentielles

Dans certains cas, la crue se transforme en lave torrentielle. Ce mélange homogène d'eau, de boue et de matériaux solides se forme dans les torrents à forte pente, dans lesquels elles affouillent les berges ou mettent en mouvement des glissements de terrain actifs. Ces phénomènes sont capables de transporter des blocs de plusieurs mètres cubes.

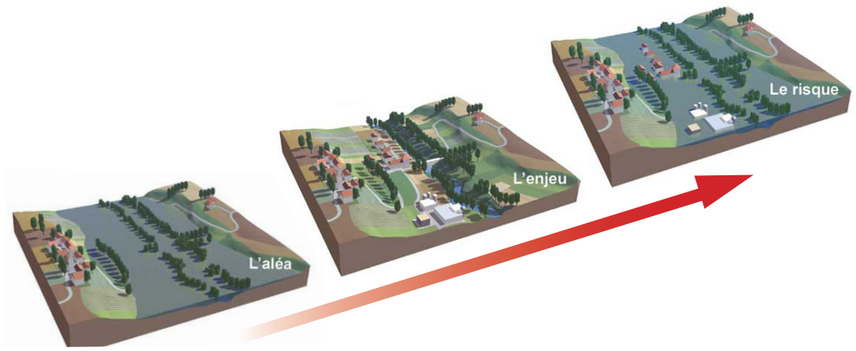

LES BONS RÉFLEXES

Fermez les portes, fenêtres, soupiraux et ouvertures

Montez dans un point haut

Coupez le gaz et l'électricité

Écoutez la radio

Ne téléphonez pas (sauf urgence)

N'allez pas chercher vos enfants à l'école

DÈS L'ALERTE

Prévoir les gestes essentiels
- **Fermer les portes et fenêtres**
- **Couper le gaz et l'électricité**
- **Mettre hors d'eau : meubles, produits dangereux/polluants**
- **Amarrer les cuves**
- **Faire une réserve d'eau et de nourriture**
- **Prévoir les équipements minimums**

PENDANT

- **Se réfugier sur un point haut : étage, colline, ...**
- **Écouter la radio**
- **Ne pas tenter d'aller chercher ses enfants à l'école**
- **Ne pas téléphoner**
- **N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes forcés par la crue**
- **Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture) !!!**

APRÈS

- **Aider les personnes sinistrées**
- **Respecter les consignes**
- **Évacuer l'eau (sous-sol, RDC)**
- **Aérer, chauffer et désinfecter les pièces**
- **Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche**
- **S'assurer que l'eau du robinet est potable**

GESTION DU RISQUE

Mesures de prévention
- Nettoyage des cours d'eau par les propriétaires riverains responsables de l'entretien jusqu'à la moitié du lit du cours d'eau.
- Maîtrise de l'urbanisation : Plan de Prévention des Risques (PPR)
- PCS : alerte, évacuation et gestion de crise.

Mesure de prévision
- Carte de vigilance météorologique Météo France
- Surveillance visuelle de la montée des eaux.

Mesure de protection
- Surveillance des zones impactés par des glissements de molasse.

Zones concernées sur la commune

Zone centrale du ruisseau de la Touvière / Zone vers les Moulins / Zone près de la Croix Rouge :
Les ruisseaux passent en souterrain, d'où le risque de débordement s'il n'y a pas de surveillance et de curages réguliers.

Ruisseau passant au Lieutet-sud :
Le ruisseau passe dans un lit de faible importance, il faut donc veiller à respecter le bon écoulement.

Entre le ruisseau de Morantin et le Pont Vieux :
Glissement de molasse

Au niveau du Pont-Neuf :
Glissement de molasse

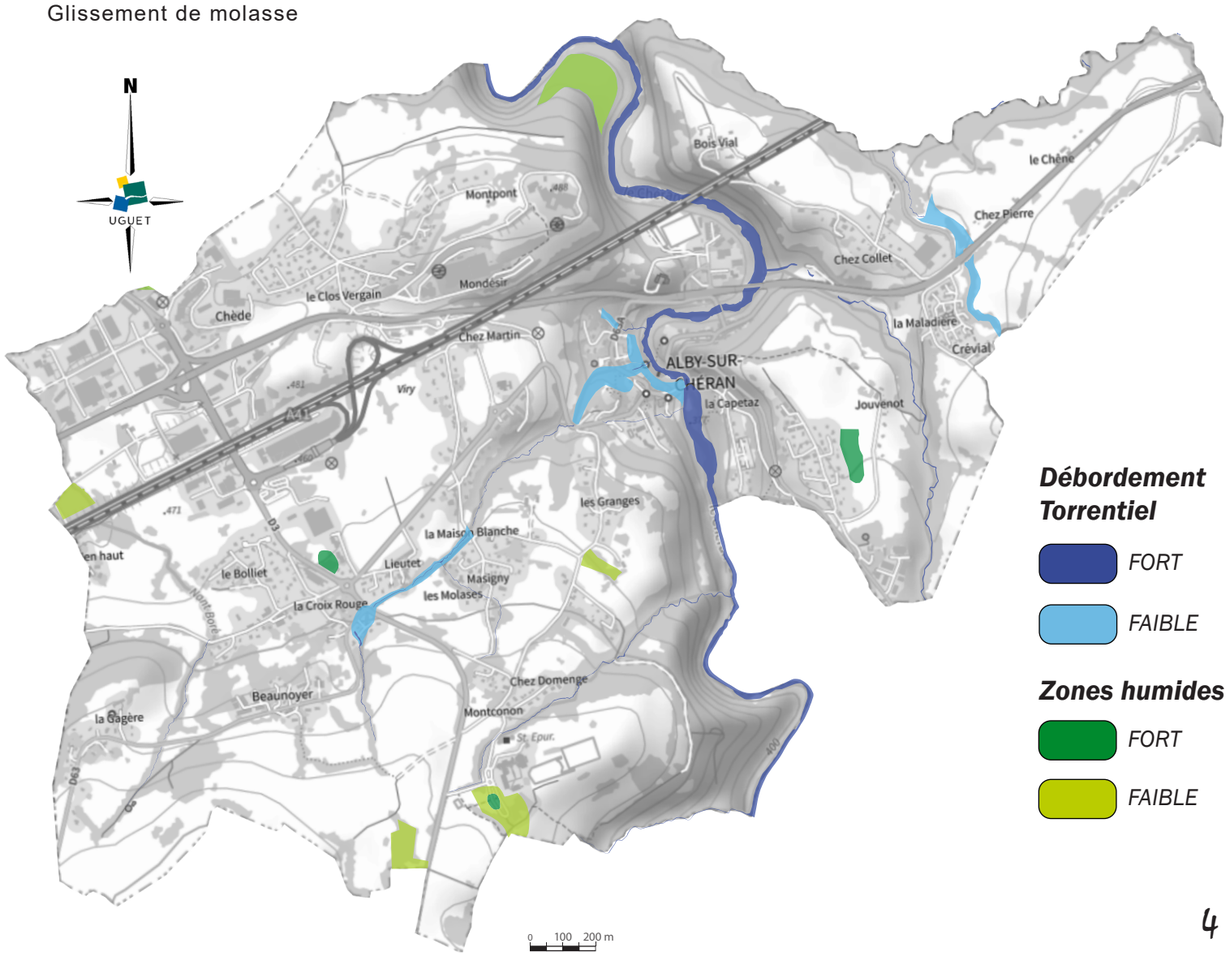

Débordement Torrentiel
- *FORT*
- *FAIBLE*

Zones humides
- *FORT*
- *FAIBLE*

MOUVEMENTS DE TERRAINS

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme. Il existe différents types de mouvements de terrain selon leur vitesse de déplacement.

✸ Les mouvements lents
- Glissements de terrain sur faibles pentes
- Gonflements des argiles, zones humides

✸ Les mouvements rapides
- Chutes de pierres, glissements de talus
- Éboulements / écroulements rocheux
- Coulées boueuses / laves torrentielles

✸ Le ravinement
- Érosion des berges liée au cours d'eau

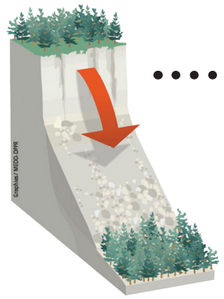

● ● ● ● ● Schéma : Eboulis

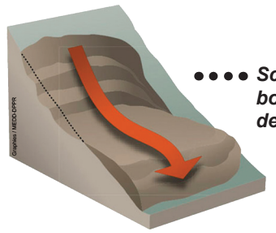

● ● ● ● Schéma : Coulée boueuse, glissement de terrain

● ● ● ● ● ● Eboulement survenu le 06/08/2020 Route de Mûres

LES BONS RÉFLEXES

Fuyez latéralement la zone dangereuse

Évacuez le bâtiment

Écoutez la radio

Ne téléphonez pas (sauf urgence)

N'allez pas chercher vos enfants à l'école

DÈS L'ALERTE

Prévoir les gestes essentiels
- **S'informer des risques et de leur localisation potentielle**
- **Prévoir les équipements minimums à emporter en cas d'évacuation**

PENDANT

- **Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments**
- **Fuir latéralement la zone dangereuse**
- **Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches**
- **Ne pas revenir sur ses pas**
- **Écouter la radio**
- **Ne pas tenter d'aller chercher ses enfants à l'école**
- **Ne pas téléphoner**

APRÈS

- **Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé**
- **Respecter les consignes**
- **Ne pas s'approcher de la zone du sinistre**

GESTION DU RISQUE

✸ Mesures de prévention
- Maîtrise de l'urbanisation : Plan de Prévention des Risques (PPR).
- PCS : alerte, évacuation et gestion de crise.
- Travaux de drainage afin de réduire les infiltrations et les circulations d'eau dans les glissements actifs.

✸ Mesure de prévision
- Surveillance visuelle des secteurs à risques.

✸ Mesures de protection
- Filets de protection contre les chutes de pierres.

Zones concernées sur la commune

✸ En rive droite du Chéran :
- Sous le Bois Vial
- Sous le viaduc du Chéran
- A l'arrière du dépôt des pompiers
- Au Sud du vieux pont

✸ En rive gauche du Chéran :
- Sous les Andelyres Sud (partie sud de la commune)

✸ Zone artisanale des Sables :
- Présence d'un glissement dans une zone de remblais.

Filets de protection contre les chutes de pierres suite à l'éboulement survenu le 06/08/2020 - Route de Mûres

Glissement de terrain
- *FORT*
- *MOYEN*
- *FAIBLE*

TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES

Une matière est classée dangereuse lorsqu'elle est susceptible d'entraîner des conséquences graves pour la population, les biens, et l'environnement, en fonction de ses propriétés chimiques et/ou physiques ou par la nature des réactions qu'elle peut engendrer.

Le Transport de Matières Dangereuses (TMD) bénéficie de moyens de transport variés (route, voie ferrée, canalisation, voie de navigation intérieure...), tous sujets aux risques suivants :

- **Risque d'incendie** suite à un échauffement, une fuite
  - ☞ Brûlures et asphyxies.
- **Risque d'explosion** du fait d'une étincelle ou d'un mélange accidentel de produits
  - ☞ Onde de choc et émission de projectiles.
- **Risque toxique** par une dispersion de matières dangereuses dans l'air, l'eau, le sol
  - ☞ Intoxications par inhalation, ingestion ou simple contact cutané.
- **Risque de pollution** de l'air, du sol et de l'eau
  - ☞ L'accident de TMD peut combiner un effet primaire, immédiatement ressenti (déversement, incendie, explosion …) et des effets secondaires (propagation de vapeurs toxiques, pollution des eaux ou des sols…).

GESTION DU RISQUE

- Réglementation nationale fixant les règles de circulation, le stationnement, la conception des citernes, les emballages et la formation des conducteurs.
- Plan Communal de Sauvegarde : alerte, évacuation et gestion de crise.
- Signalisation des matières transportées.

LES BONS RÉFLEXES

Donnez l'alerte

Mettez-vous à l'abri

Confinez-vous

Coupez le gaz et l'électricité

Écoutez la radio

Ne téléphonez pas (sauf urgence)

N'allez pas chercher vos enfants à l'école

AVANT

- Connaître les risques, le signal d'alerte et les consignes de confinement

EN CAS D'ACCIDENT

- Prévenir les pompiers et donner l'alerte en précisant : lieu, nature du moyen de transport, nombre approximatif de victimes, numéro du produit et code de danger, nature du sinistre
- En cas de feu, ou si un nuage toxique vient vers vous, fuir selon un axe perpendiculaire au vent, si possible vous confiner (c'est-à-dire vous enfermer dans un local clos en calfeutrant soigneusement les ouvertures) ou quitter la zone, et respirer au travers d'un linge mouillé
- Respecter les consignes de sécurité : confinement, évacuation, périmètre de sécurité
- Sur les lieux, ni flamme, ni étincelle, couper gaz et électricité pour éviter tout risque d'explosion
- Attendre la fin de l'alerte ou les consignes pour sortir de chez vous ou de votre abri
- En cas d'évacuation, rassembler un minimum d'affaires, couper le gaz et l'électricité et suivre les consignes

APRÈS

- Respecter les consignes de retour à la normale
- Informer les autorités de tout danger

SIGNALISATION DES MATIERES DANGEREUSES

Code danger / matières

Code Danger

- Il comporte 2 ou 3 chiffres indiquant la nature du danger.
- Le premier chiffre indique le danger principal.
- Le redoublement d'un chiffre indique une intensification du danger correspondant.
- «X» devant les chiffres signifie un risque de réaction violente au contact de l'eau.

30
1203

Code Matière

- Il est propre à une ou plusieurs matières qui ont des propriétés voisines.
- Il permet d'identifier précisément le produit.

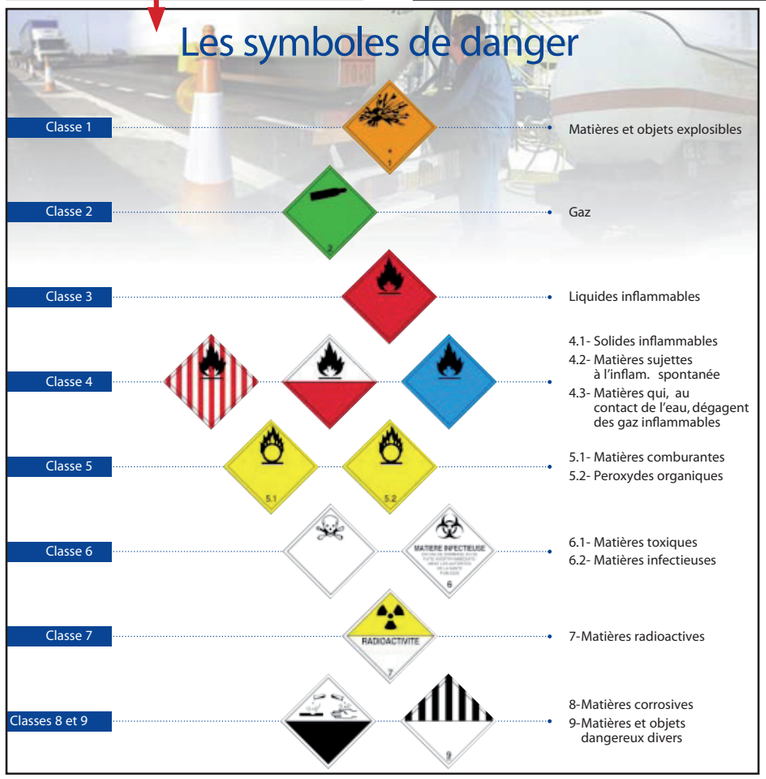

Définition de la nature des produits selon le code danger

	Premier chiffre Danger principal	Deuxième et troisième chiffre Danger subsidiaire
0		Absence de danger
1	Matière explosive	
2	Gaz comprimé	Risque d'émanation de gaz
3	Liquide inflammable	Inflammable
4	Solide inflammable	
5	Matière comburante ou peroxyde	Comburant
6	Matière toxique	Toxique
7	Matière radioactive	
8	Matière corrosive	Corrosif
9	Danger de réaction violente ou spontanée	Danger de réaction violente ou spontanée
X	Danger de réaction violente au contact de l'eau	

RISQUE NUCLEAIRE

Il s'agit d'un incident ou d'un accident pouvant conduire à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes prévus à cet effet.

Les effets radiologiques résultent du rejet dans l'environnement de particules radioactives à des concentrations telles qu'elles sont susceptibles d'entraîner des effets sur la santé par inhalation, ingestion, ou contact cutané. Il s'agit d'un incident ou d'un accident pouvant conduire à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes prévus à cet effet.

- La Haute-Savoie est concernée par un risque de rejet par la centrale nucléaire du Bugey (Saint-Vulbas dans l'Ain) lors d'un accident grave.
- En cas d'accident, la décision de distribution de pastilles d'iode à la population est adressée par le Préfet aux Maires.
- La Mairie diffusera à la population les consignes, le lieu de distribution et les conditions.

SÉISMES - TREMBLEMENTS DE TERRE

Un séisme ou tremblement de terre, correspond à une fracturation des roches en profondeur, le long d'une faille généralement préexistante. Différents types d'ondes sismiques rayonnent à partir d'un foyer, point où débute la fracturation. Elles se traduisent en surface par des vibrations du sol. Le point en surface, situé directement au dessus du foyer, s'appelle l'épicentre.

Les séismes sont caractérisés par deux grandeurs :

☞ La magnitude mesure l'énergie libérée lors d'un séisme. Plus la magnitude est élevée, plus le séisme a libéré d'énergie. L'échelle de magnitude est appelée échelle de Richter.

☞ L'intensité est une mesure observée en surface des dommages causés par un séisme (effets sur l'homme et les constructions). L'échelle utilisée en Europe est l'European macroseismic scale.

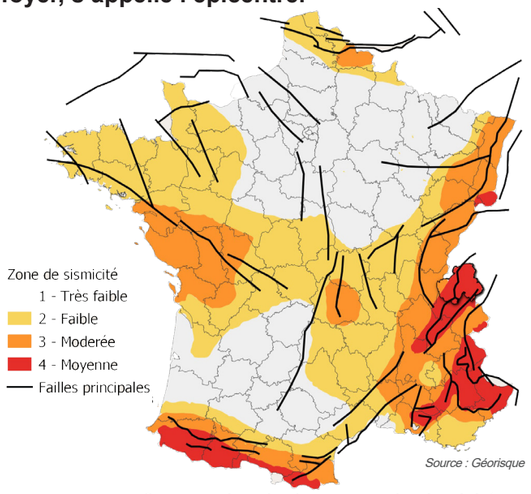

Carte nationale du zonage de sismicité

Carte départementale du zonage de sismicité

GESTION DU RISQUE

☞ Prise en compte du risque dans le PLU au travers :

- des règles para-sismiques,
- des normes de construction (emplacement, forme,corps et fondation du bâtiment).

☞ Modalités d'alerte et d'évacuation indiquées dans le Plan Communal de Sauvegarde.

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

(à proximité de la commune)

☞ 14 décembre 1994 : séisme de magnitude 4.5 (intensité VI avec épicentre à Entremont qui occasionna quelques dégât dans la région de La Clusaz.

☞ 15 juillet 1996 : séisme d'Epagny de magnitude 5.2 (intensité VII-VIII). Ce séisme occasionna de nombreux dégâts dans l'agglomération annecienne.

LES BONS RÉFLEXES

Fuyez latéralement la zone dangereuse

Abritez-vous sous un meuble

Évacuez le bâtiment

Ne téléphonez pas (sauf urgence)

N'allez pas chercher vos enfants à l'école

PENDANT L'ALERTE

À l'intérieur : se mettre à l'abri sous une table, un lit, près d'un mur. Ne pas fuir pendant la secousse !

En voiture : s'arrêter à l'écart des constructions et fils électriques. Rester dans le véhicule

À l'extérieur : s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques). À défaut, s'abriter sous un porche

APRÈS LA SECOUSSE

- **Écouter la radio**
- **Ni flamme, ni étincelle**
- **Couper l'eau, le gaz et électricité**
- **Évacuer les lieux en emportant les équipements minimums**
- **Ne pas prendre l'ascenseur**
- **Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé**
- **S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer**
- **Ne pas aller chercher ses enfants à l'école**

Météo France : 08 99 71 02 74 ou www.meteofrance.fr

Carte de vigilance : www.vigimeteo.com

Personnes âgées ou vulnérables : Inscrivez-vous en mairie sur le registre des personnes vulnérables. Ce dernier permettra à la commune de vous identifier et de vous alerter en cas de crise (canicule, grand froid, etc.)

Édition 2023

Alby-sur-Chéran

DOCUMENT d'INFORMATION COMMUNAL sur les RISQUES MAJEURS

à conserver - à conserver

Pour en savoir plus :

- Le site internet du Ministère de la transition écologique : ecologie.gouv.fr
- Le Plan de Prévention des Risques (PPR) et les documents d'urbanisme sont consultables en Mairie et sur le site geoportail-urbanisme.fr ou geoportail-des-savoie.org
- Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est consultable en Mairie
- **Mairie d'Alby-sur-Chéran : 04.50.68.10.10**

Alby-sur-Chéran

Aff. 23023 - édition 2023 Tirage : 500 exemplaires

UGUET